

La ville de Gardanne et les trois opérateurs de téléphonie mobile ont signé une charte visant à encadrer les conditions d'installation des antennes relais.

La transparence est la principale ambition de ce texte.

## Des antennes sous surveillance

Avec plus de 35 millions d'utilisateurs en France, les portables sont définitivement entrés dans notre quotidien. Face aux besoins d'une clientèle toujours plus nombreuse, les antennes ont investi les villes et les campagnes. Pour assurer les millions de communications quotidiennes, les trois opérateurs, *Orange*, *SFR* et *Bouygues Télécom* ont multiplié, parfois de manière anarchique, les stations relais. Un déploiement qui n'est pas resté sans conséquences sur l'environnement.

Les Gardannais s'en sont rendus compte, que ce soit dans les collines du Cativel et du Verdillon ou en centre-ville sur l'immeuble Veline. Au delà de la pollution visuelle, les habitants se sont inquiétés des effets sur la santé des personnes exposées aux rayonnements électromagnétiques. La municipalité a décidé de prendre le problème à bras le corps. Par souci de transparence, et pour préserver le paysage communal, la ville a voulu réglementer les conditions d'installation de ces équipements. L'idée n'est pas de mettre un frein au développement de ces outils mais plutôt d'encadrer leur mise en place. « Cette démarche s'inscrit dans la politique environnementale très forte que nous avons instauré depuis 1999 » signale le Maire de Gardanne Roger Meï. Désormais, « toute nouvelle installation devra être signalée, précise Elsa Assante, coordinatrice de la charte de l'Environnement de Gardanne. La charte définit quatre secteurs : les sites protégés comme le pavillon de chasse ; les territoires à implantations exceptionnelles ; les espaces sous surveillance où les installations seront possibles après études ; et les zones où les opérateurs devront simplement informer la municipalité. » Tous les ans, une cartographie des nouvelles implantations sera réalisée et des mesures du champ électromagnétique pourront être effectuées.

### Pollution visuelle

La protection de l'environnement est bel et bien l'objectif poursuivi par la charte. Car sur le plan sanitaire, personne n'est en mesure d'affirmer l'existence, tout comme l'absence, de risques liés à de telles installations.

Les études parviennent à la même conclusion : l'hypothèse d'un risque pour la santé des personnes vivant à proximité des antennes ne peut être retenue (voir ci-dessous). Christian Barbero, Guy Nicolai et Richard Drouin, représen-



Une charte définit les conditions d'implantation.



Station relais du stade Savine, installée par Orange.

Photos : C. Pirozzelli

tant respectivement *Orange*, *SFR* et *Bouygues Télécom* ne manquent d'ailleurs pas de rappeler que les densités de puissance des ondes FM sont une cinquantaine de fois supérieures à celles de la téléphonie mobile. Mais, ils admettent tout de même qu'au moment de l'explosion du portable les stations relais ont été disposées dans l'urgence, et donc sans concertation. Une situation qui devrait changer à l'avenir.

G.D.

### Et la santé ?

Tumeurs, cancers, maux de tête, insomnie, cataracte constituent un échantillon des effets prêtés aux téléphones cellulaires. Pour savoir ce qu'il en est réellement, de nombreux chercheurs se sont penchés sur la question et leurs conclusions sont plutôt rassurantes. Compte tenu des niveaux d'exposition constatés par la Direction générale de la santé, les stations relais ne semblent pas présenter de risque pour les populations vivant à proximité. En fait, plus la station est éloignée plus le rayonnement est puissant : à 800 mètres la bande GSM est 3 fois plus dense qu'au pied du pylône où l'on se trouve au-dessous du faisceau, alors qu'à plus grande distance on se retrouve dans le faisceau. S'agissant des portables, les experts ne remettent pas en cause la nocivité des ondes électromagnétiques, ils insistent néanmoins sur le fait que le principal facteur de risque demeure les accidents liés à l'usage du portable en voiture.